

**COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT REMY DES MONTS du 25 février 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-cinq février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 16 février 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

Date de convocation : 16/02/2016	Présents : M. CHARTIER Philippe, Maire, Mmes : CORBIN Elisabeth, GOULETTE Isabelle, RICHARD Sabrina, Fanny GISSELERE, MM : JUGLET Arnaud, LALOI Jacky, LECUREUR Hubert, MURAIL Gilles, PAYSAN David, YVON Rémy, PERRIN Geoffrey, RUEL Thierry,
Date d'affichage : 26/02/2016	Absent(s) Excusé(s) : Charlotte LECUREUR a donné procuration à David PAYSAN Eric COLLIN a donné procuration à Elisabeth CORBIN
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13	A été nommée secrétaire : Sabrina RICHARD

ORDRE DU JOUR

- Assainissement : renouvellement du contrat d'affermage
- Acquisition de la parcelle ZH 4 et ZH 35 en partie GR 235
- Adoption du syndicat du Perche Sud 2014
- Présentation du compte administratif 2015 et débat d'orientations budgétaires 2016
- questions diverses

Aucune observation n'étant émise par les membres du Conseil, le compte rendu de la réunion du 28 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

**2016-07 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES –RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
D’AFFERMAGE**

Le contrat d'affermage confié à VEOLIA arrive à son terme au 28 février 2017.

La procédure durant 10 à 12 mois, Il convient d'engager, dès à présent, les démarches de réflexion quant au choix du futur mode de gestion le plus adapté à la commune, et de le mettre en œuvre afin que la continuité du service de l'assainissement soit assurée.

Dans le cadre du schéma intercommunal départemental, le transfert des compétences est prévu pour 2018 voir 2019. Cependant afin que toutes les communes (10 disposent d'un cadre unique en 2023 (date maximale en regroupant les contrats actuels), le contrat devra être reconduit pour 6 ans et non 12 ans.

La Direction Départementale des Territoires n'assurant plus cette mission, il convient de bénéficier d'une assistance générale à maîtrise d'ouvrage comprenant notamment des prestations d'ordre technique, social, juridique, fiscal, économique, comptable et financier.

Cette assistance s'effectuera en deux phases :

- la première sera consacrée à l'établissement d'un bilan du service actuel et à une analyse comparative des modes de gestion du service de l'assainissement. L'ensemble des modes de gestion possibles (directe, déléguée, mixte) sera analysé.
- Lors de la seconde, une aide sera apportée à la Commune dans la définition opérationnelle des conditions économiques, techniques et juridiques de mise en œuvre du mode de gestion du service public de l'assainissement retenu.

A l'issue de cette phase, la Commune procédera au choix du futur mode de gestion du service public de l'assainissement, l'objectif étant de procéder à ce choix pour février 2017.

Ceci étant exposé, il est demandé, d'adopter les termes de la délibération suivante:

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 33,
- Vu l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 8 avril 2009,
- Vu le contrat d'affermage du service de l'assainissement ayant pris effet au 01 mars 2005.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire :

- Article 1 : à procéder à la consultation d'une mission d'assistance au renouvellement de contrat d'affermage

- Article 2: de lancer une mise en concurrence dans le cadre d'une consultation en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59, 72 du code des marchés publics,
 - Article 3: d'adopter les documents de l'appel d'offres.
 - Article 4: d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir, et tout acte nécessaire, avec le prestataire qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse et en cas d'insuccès, à procéder à la recherche d'un opérateur économique, soit par voie d'une nouvelle consultation sur la base d'un nouveau dossier adapté, soit par marché négocié en application de l'article 35-I 1er du Code des marchés publics,
 - Article 5: la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet, au budget annexe assainissement de l'exercice 2016, chapitre 011, article 6226,
- Une commission d'appel d'offres à la délégation de services publics sera constituée ultérieurement.

2016-08 ACQUISITION DE LA PARCELLE ZH 4 ET ZH35 en partie GR 235

Membres présents : 13 + 2 procurations

Pour : 12/ Contre : 01 /Abstentions : 03

Suite au réaménagement du chemin de randonnées GR 235, le Conseil Départemental a fait réaliser le bornage préalable aux divisions parcellaires permettant de rétrocéder les surfaces revenant aux riverains, et le chemin de randonnée revenant à la commune.

Conformément aux précédentes propositions (courrier du 21/09/2015 et 09 février 2016) , Le Conseil Départemental propose la rétrocession à la commune d'une parcelle de terrain cadastrée en ZH 4 (2320m²) et une partie de la parcelle cadastrée en ZH 35 (environ 880m²) située sur l'ancienne ligne de chemin de fers, classé GR 235. Cette rétrocession est consentie à l'euro symbolique, bien cédé libre de toute occupation ou location ;

La cession sera authentifiée par acte administratif établie par le Conseil départemental

Vu ledit dossier ; **le conseil, après vote comme ci-dessus,**

1° - Approuve l'acquisition, par la Commune, pour un montant de 1 € symbolique, d'une parcelle de terrain nu cadastrée ZH 4 d'une superficie de 2320mètres carrés et d'une partie de la parcelle cadastrée ZH 35 d'une superficie d'environ 880 mètres carrés, située chemin GR 235 et appartenant au Conseil départemental de la Sarthe.

2° - Autorise monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante (euro symbolique et frais de publication) sera imputée selon les mouvements comptables nécessaires au budget 2016.

2016-09 SYNDICAT DU PERCHE SUD- RAPPORT ANNUEL 2014

En application de l'article 224-3 du code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable du SIAEP DU PERCHE SUD : service principal, services d'ORIGNY LE ROUX, de BELLOU LE TRICHARD-POUVRAI, de St GERMAIN de la COUDRE, de DAME MARIE, de BELLÊME, d'IGÉ et du SIAEP DE BOISSY MAUGIS.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, **le conseil municipal à l'unanimité,**

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, Ce dernier sera transmis aux services sous-préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Pour informations : 28 abonnés sur St Rémy des Monts dépendent du Syndicat d'Origny le Roux.

COMPTE ADMINISTRATIFS – PRESENTATION DES REALISATIONS ET DES PREVISIONS

Afin de préparer les prévisions budgétaires 2016, le maire a donné lecture du compte de gestion et du compte administratif 2015 des différents budgets (principal, assainissement, lotissement des ouches) qui seront votés en même temps que les prévisions 2016.

Les subventions aux associations seront votées également au prochain conseil semaine 12 environ.

Après avoir reporté les sommes engagées en investissement, les premières propositions budgétaires laissent une enveloppe disponible d'environ 40 000€ sachant que les recettes définitives connues en mars sont indiquées à minima.

Des devis seront sollicités pour inscrire en priorité, la réfection électrique logement de Montgrignon, l'achat d'un camion, la réfection des fenêtres et portes à la garderie et à l'étage de l'école rue des charvriers, le changement des radiateurs dans 2 logements aux charmilles, voir l'installation de toilettes sèches sur le terrain de loisirs.

La réfection de la salle fera l'objet d'une étude complète pour une éventuelle inscription en 2017.

COMPTE-RENDU DIVERS

Monsieur le Maire fait retour à l'Assemblée des courriers réponse ou des réunions auxquelles il a participé ou les délégués des différentes commissions :

SYNDICAT DU PERCHE SUD

Le programme de travaux 2016 représente 1 378 000€ dont la réfection de canalisation du château d'eau d'ORIGNY LE ROUX (300 000€) et des purges automatiques CVM (20 000€).

ERDF / HAMEAU DES OUCHES

Suite au passage d'un technicien ERDF, le conseil départemental doit remplacer en 2016 le transformateur 50kva du poste de distribution publique Montgrignon par un 100kVa plus puissant mais aussi changer l'aliment en fils nus au lieu-dit « la Françoisierie » par un câble torsadé de plus forte section, afin de contribuer au renforcement du secteur.

TERRE PLEINS ET SIGNALISATION ENDOMMAGEE

Suite aux propositions de catadioptrés pour remettre en place une signalisation sur les terres pleins secteur de champ fleuri-les maisons neuves, La Direction Départementale rappelle que les balises de type J5 doivent être remises en place sur le premier îlot en venant de Mamers et sur celui en sortant du centre bourg.

Il est possible de réduire la taille des balises afin de passer en petite gamme avec pieds flexibles. Les plots réfléchissants comme abordés lors de la dernière réunion ne sont pas réglementaires ; Cependant des LED ou de la peinture réfléchissante pourrait permettre d'attirer l'attention des automobilistes

CHEMIN DES VIGNES

Les services de la mairie de Mamers ont pris en considération le courrier transmis pour la problématique de proximité des peupliers. L'élagage des arbres est prévu.

QUESTIONS DIVERSES

Location rue de Montgrignon

Les locataires ne sont plus titulaires du bail et doivent quitter le logement dans les 2 mois de l'assignation par l'huissier soit au 13 mars 2016. Si les lieux étaient toujours occupés à l'issue de la trêve hivernale, l'huissier procéderait à l'expulsion réglementaire.

Commission culturelle de la Communauté de Communes du Saosnois

Rémy YVON rapporte que les Renc'art aux jardins n'auront pas lieu sur St Rémy des Monts en 2016, ni à priori l'année suivante, afin d'assurer une rotation entre les communes de la CDC.

Dératisation

La présence importante de rats est à nouveau signalé rue du tertre.

Voirie départementale –sortie Hameau des ouches

Il est demandé si un miroir pourrait être implanté à la sortie du lotissement des Ouches, les véhicules de St Vincent arrivant très vite. La DDT sera consulté afin d'étudier d'éventuelles solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.